FORMULAIRE D'AUTORISATION

Demande d'utilisation temporaire de borne d'incendie
Direction du développement du territoire

Retourner votre demande au moins 2 jours ouvrables avant le début des travaux par télécopieur.

Veuillez cocher la case appropriée selon la nature de la demande :

O utilisation temporaire de borne d'incendie O test d'écoulement

Note 1 : Lors de test d'écoulement, la manipulation de la borne d'incendie est exclusivement dédiée aux employés municipaux.
Note 2 : Dans le cas où le requérant a un contrat avec la Ville, aucuns frais ne sont applicables. Par contre, le requérant doit inscrire le N° du contrat Ville.

Informations à fournir si vous avez un contrat avec la Ville :
N° contrat Ville : _____
Personne contact à la Ville : _____

Requérant

Requérant (Nom légal de la compagnie) : _____
Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Nom et prénom du requérant : _____

Information sur la borne d'incendie
N° de la borne d'incendie : _____
Emplacement de la borne d'incendie (adresse approximative) : _____
Durée prévue d'utilisation
Début : ____ /____ /_____ Fin ____ /____ /_____
J M A J M A

Informations supplémentaires à fournir pour un test d'écoulement

N° de la borne d'incendie témoin :

Emplacement de la borne d'incendie témoin :
Au coin de la rue : _____ Côté : O Est O Ouest O Nord O Sud
Signature du requérant : _____ Date : ____ /____ /_____
J M A

Vous pouvez faire parvenir le présent formulaire par télécopieur au N° : 514 868-3515

Si la demande est acceptée, un représentant de l'arrondissement communiquera avec vous afin de vous informer du coût de l'utilisation. Un numéro de confirmation sera alors acheminé. Vous devez vous présenter au Bureau accès Montréal de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au 405, avenue Ogilvy, entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, avec votre paiement et votre numéro de confirmation.
Vous obtiendrez alors votre autorisation pour utiliser temporairement une borne d'incendie.

Espace réservé à l'administration :
No d'ID : _____ No de RG _____

En vertu du Règlement 13-023 (art.18 et 22), veuillez vous assurer de protéger et respecter la procédure d'utilisation de la borne d'incendie en période hivernale en appelant au 311 et demander le contremaitre d'aqueduc en service.

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal